

n°85

Juillet 2013

SYLVINFO

Champagne-Ardenne

Sommaire

- 1 **Éditorial.**
- 2 **Est-il encore besoin de créer des routes forestières en Champagne-Ardenne ?**
- 4 **Dossier : PEFC.**
- 7 **Faites appel à des entreprises adhérentes à forêt qualité pour la réalisation de vos travaux !**
- 8 **État d'avancement du projet de Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne.**
- 10 **Brèves.**
- 12 **4^{ème} journée régionale de la forêt privée.**

Éditorial

La première menace à laquelle doit faire face la forêt française n'est pas le changement climatique ...

On lit et on entend partout que le changement climatique ferait peser les pires menaces sur les forêts françaises... ce qui, aux échéances évoquées (50 ans et plus), permet de prendre son temps... !

Or, les vraies menaces auxquelles sont confrontées nos forêts sont bien plus immédiates, et elles sont tellement évidentes que nous finissons par ne plus les voir !

C'est d'abord la sous-exploitation de leur potentiel productif : on ne coupe guère que 60 % de l'accroissement annuel de nos forêts, ce qui conduit à leur vieillissement avec tous les maux qui y sont attachés comme la fragilisation aux tempêtes, la vulnérabilité aux attaques parasitaires,...

La réponse tient clairement dans la relance des industries et dans une demande accrue de bois sous toutes ses formes.

C'est ensuite la surdensité du grand gibier -cerfs, chevreuils et sangliers-, qui met en péril le renouvellement des parcelles, tant par régénération naturelle que par plantation, sans parler des dégâts occasionnés aux jeunes tiges d'avenir par écorçage ou frottis.

La réponse passe par un dialogue renouvelé avec les fédérations de chasse pour le rétablissement des équilibres sylvo-cynégétiques.

Mais c'est aussi, et peut-être surtout, pour ce qui concerne la forêt privée, la perte de confiance des propriétaires en l'avenir !

Et là, les remèdes ne sont pas évidents ... C'est pourtant d'abord à cette question qu'il faudra répondre si l'on veut que notre patrimoine boisé soit aussi un moteur de développement économique avéré pour nos territoires ruraux.

C. Barbier
Directeur du CRPF
de Champagne-Ardenne

*"Une forêt privée gérée et préservée
par un réseau d'hommes compétents
au service des générations futures"*





Est-il encore besoin de créer des routes forestières en Champagne-Ardenne ?

Au moment où s'achève la période 2007-2013 de programmation des aides au secteur forestier et au moment où l'on constate que les fonds dédiés à l'extension du réseau de desserte sont loin d'être épuisés, est-il bon de persévérer dans cet effort au-delà de la fin de cette année ?

De nombreux constats militent en ce sens :

- ◆ les quelques dizaines de kilomètres de routes réalisées depuis 2007 n'apportent encore qu'un début de solutions au problème et le principal reste à faire ;
- ◆ de nombreux chemins de desserte existants et comptabilisés comme « routes » dans l'inventaire régional de 2003 ne sont, de fait, plus aux normes et viennent s'ajouter aux projets nouveaux, sans compter tous les compléments à apporter en places de dépôts, de retournement, de croisement... ;
- ◆ les normes de sécurité pour la circulation sur la voirie publique vont imposer sans doute prochainement que tout chargement de bois se fasse hors des emprises des routes départementales. Il faudra en conséquence améliorer, lorsqu'ils existent, ou créer de nouveaux accès aux massifs pour les camions, avec les places de chargement correspondantes.

Surface de forêt de production inventoriée par catégorie de propriété et par distance de débardage

Champagne-Ardenne	Distance de débardage			
	Jusqu'à 200 m	200 à 500 m	Plus de 500 m	Total
Public	121 000 ha	96 000 ha	61 000 ha	278 000 ha
Privé	163 000 ha	134 000 ha	109 000 ha	406 000 ha
Total	284 000 ha	230 000 ha	170 000 ha	684 000 ha

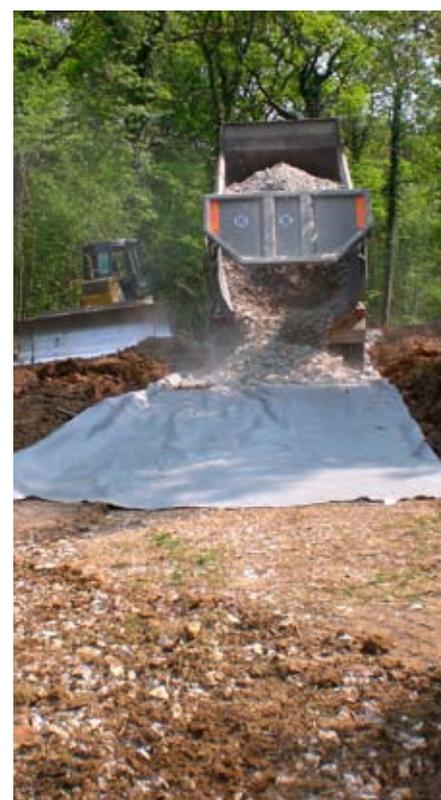
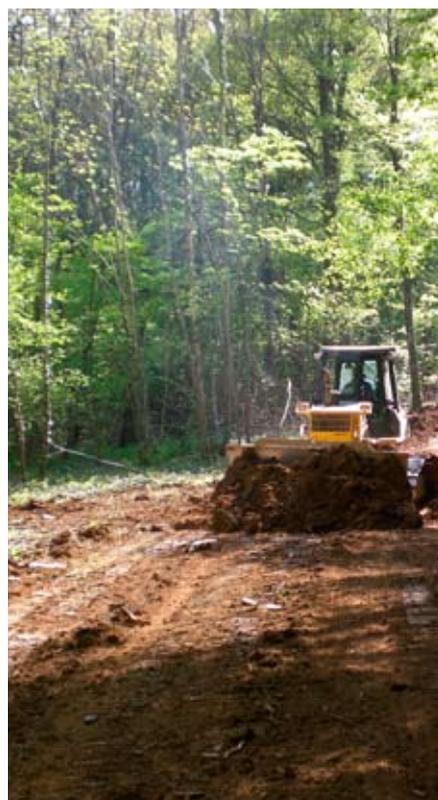
Faut-il encore rappeler ici que la voirie forestière doit permettre la mise en valeur de zones non exploitées jusqu'alors et faciliter l'accès des véhicules routiers au plus près de la ressource ? Car, à quoi bon vanter un taux de boisement régional et des volumes de bois sur pied importants si les forêts sont inaccessibles, ou du moins

non exploitables, économiquement, au profit de leurs propriétaires ?

Et faut-il encore répéter que moins le bois a de valeur unitaire, ce qui est le cas des bois de trituration et du bois-énergie, plus le réseau de desserte forestière doit être dense... C'est pourquoi il est commun de prendre 500 m comme seuil critique de difficulté pour le débardage.

Tous les chiffres et commentaires suivants sont extraits d'un rapport de l'IFN donnant pour la région Champagne-Ardenne, les résultats issus des campagnes d'inventaire 2005 à 2009.

En terme de surface, 42 % des fo-



Volumes de bois en forêt de production par distance de débarquement

Département	À moins de 500 m (millions de m ³)	À plus de 500 m (millions de m ³)	Total (millions de m ³)
Ardennes	24	8	32
Aube	18	7	25
Marne	19	4	23
Haute-Marne	30	12	42
Total	91	31	122

rêts champardennaises sont situées à moins de 200 m d'un chemin de desserte, 76 % à moins de 500 m et par conséquent presque **un quart (24 %) à plus de 500 m**, dont la majeure partie en Haute-Marne.

La forêt publique est légèrement mieux desservie que la forêt privée, avec 78 % de sa superficie à moins de 500 m d'un chemin de desserte contre 73 %.

Il apparaît par ailleurs que les forêts privées ont deux fois plus de volume de bois situé à plus de 500 m d'un chemin forestier que les forêts publiques.

Et la part du volume de bois situé à 500 m et plus d'un chemin forestier est la plus élevée en Haute-Marne, avec 28 % du stock départemental,

et plus du tiers régional des volumes de bois dans cette catégorie. On peut naturellement être tenté de rapprocher ce chiffre de 32 millions de m³, soit 26 % du total, à la proportion régionale des forêts ne bénéficiant pas d'un document de gestion durable (aménagement en forêt publique, PSG en forêt privée, principalement) qui est de 30 % au niveau régional, correspondant à la petite et moyenne forêt privée, ... il n'empêche !

Quelle que soit la considération que l'on peut avoir pour la qualité des chemins pris en compte par l'IFN, les stocks en bois aujourd'hui non mobilisables pour des raisons de desserte sont considérables et, en ce sens, la desserte forestière est un levier formidable de développement industriel pour notre région,

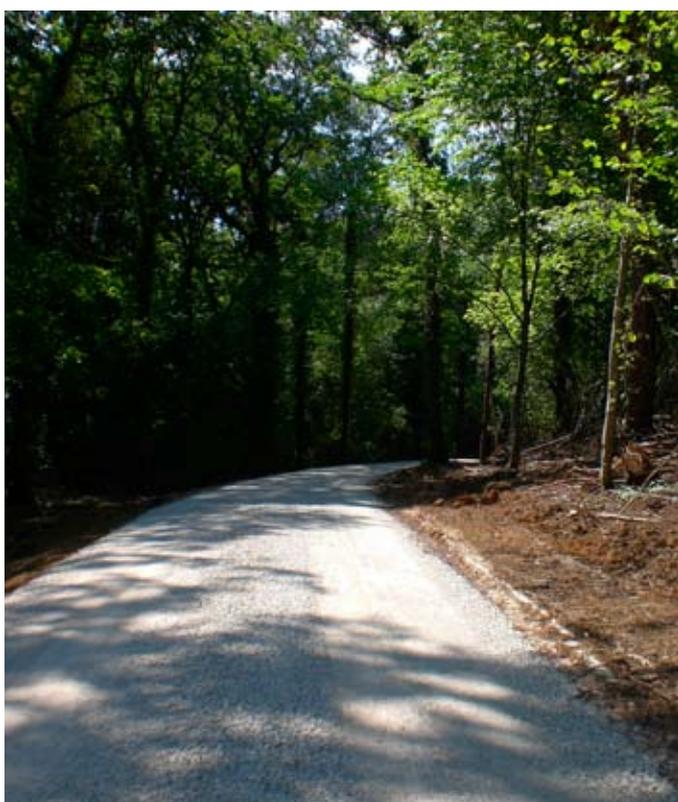
« L'inventaire des prélèvements de l'IFN permet de vérifier que la présence d'une piste de débarquement ou la proximité immédiate d'une route offrant un accès aux forêts est naturellement très associée à l'exploitation d'une forêt. Quand une piste existe, la distance de débarquement pèse directement sur le coût d'exploitation. La fréquence de coupe décroît avec l'augmentation de la distance de débarquement » l'IF, revue de l'IFN - décembre 2012.

tant pour la trituration traditionnelle que pour les nouveaux usages énergétiques du bois.

N'oublions pas non plus tous les besoins complémentaires en places de dépôt, places de retournement, résorption de points noirs...

Aussi ne baissons pas les bras et amplifions, ou au moins maintenons nos efforts en faveur de la densification de la voirie forestière et de la multiplication des aménagements routiers connexes en Champagne-Ardenne.

C. Barbier





Dossier PEFC



De plus en plus de propriétaires forestiers français intègrent la démarche de gestion durable PEFC. Les objectifs visés par ces propriétaires sont variables : volonté de prouver la qualité de sa gestion, intérêt économique (ouverture de marchés, ventes plus probables avec la marque PEFC) ou tout simplement affichage d'un engagement pour la gestion durable des forêts. Ce dossier revient sur l'évolution de PEFC en France et en Champagne-Ardenne, et sur les avantages d'une certification forte.

Qu'est-ce que PEFC ?

Face aux préoccupations croissantes de consommation responsable, PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) milite pour le développement durable de la forêt grâce à un programme de certification ambitieux.

Pionnier de la certification forestière en France où il a été créé en 1999, PEFC France représente aujourd'hui 5,24 millions d'hectares de forêt certifiés (hors DOM-TOM), soit 78 % de la forêt publique et 14 % de la forêt privée.

PEFC France compte parmi ses adhérents plus de 47 000 propriétaires forestiers et 2 979 entreprises de la filière forêt-bois (exploitants, scieries, transformateurs, constructeurs, négociants, artisans, distributeurs, papetiers, imprimeurs, éditeurs, entreprises de l'ameublement, emballages...). Ensemble, ils apportent au consommateur la garantie qu'un produit portant la marque PEFC s'inscrit dans une démarche de gestion durable de la forêt.

La certification PEFC est le résultat d'un processus de concertation entre tous les acteurs de la société civile concernés par la gestion durable de la forêt : producteurs, transformateurs et usagers. Au sein de l'association PEFC Champa-

gne-Ardenne, on retrouve le CRPF, l'ONF, les Communes forestières, les entreprises de la filière bois, le GIBCA, l'interprofession, la fédération des chasseurs, l'Union des amis de la nature, ...

L'organisation incarnant le programme PEFC au niveau international, PEFC Council, est basée à Genève. Présente dans 35 pays, PEFC est la première source de bois certifié en France et dans le monde.

Quels sont les avantages indirects de la certification ?

- ◆ Les exploitants forestiers certifiés PEFC recherchent préférentiellement du bois égale, une coupe PEFC est donc plus soumissionnée lors d'une vente.
- ◆ PEFC est un moyen de reconnaissance du travail de qualité des exploitants forestiers. Si une exploitation forestière se passe mal, le propriétaire PEFC peut déposer une réclamation auprès de PEFC. En 2012, un exploitant des Ardennes a été radié de PEFC pour non-respect du cahier des charges. Vous, propriétaire forestier, pouvez télécharger le bulletin de réclamation sur le site de PEFC Champagne-Ardenne : <http://www.pefc-france.org/articles/champagne-ardenne/fiche-de-reclamation>
- ◆ En adhérant à PEFC, vous devenez libre utilisateur de la marque PEFC et recevez un logo qui porte un numéro qui vous est propre. Vous pouvez l'apposer sur vos contrats, vos factures, vos correspondances.
- ◆ Vous recevez 2 fois par an la Lettre d'Information de PEFC, qui vous propose des articles sur l'actualité de la filière forêt-bois et de la certification en région. Vous recevrez aussi Sylvinfo, même si votre propriété forestière fait moins de 4 ha. Enfin, vous pouvez afficher votre



implication dans la démarche de gestion durable des forêts en demandant un panneau PEFC (voir photo ci-dessus) que vous pourrez apposer à l'entrée de votre forêt.

Quelles sont les actions de PEFC à l'échelle régionale ?

L'association PEFC Champagne-Ardenne :

- ◆ apporte des conseils et un appui aux propriétaires souhaitant entrer dans la démarche de gestion durable. Une Lettre d'information bisannuelle est diffusée aux adhérents, des présentations de PEFC sont réalisées lors des FOGFOR (cycles de formations forestières), des articles sont rédigés dans Sylvinfo, les réclamations de propriétaires insatisfaits par des exploitations forestières de mauvaise qualité sont suivies ;
- ◆ s'engage à organiser des formations pour les exploitants et ETF (Entrepreneurs de Travaux Forestiers) de la région (en partenariat avec Forêt Qualité (1), afin que ceux-ci allient efficacité et gestion durable lors des travaux et exploitations forestières ;

- ◆ présente la démarche de gestion durable au grand public : participation à des foires et salons, création de plaquettes informatives (ex : Guide grand public des forêts champardennaises réalisé avec l'Union touristique des Amis de la nature) ;
- ◆ réalise des contrôles de propriétés forestières et d'entreprises, qui permettent de recenser les problèmes forestiers sur la région : problèmes d'équilibre forêt-gibier, problèmes liés aux incivilités (quads), problèmes de non-respect des cahiers des charges PEFC, ... ;
- ◆ participe aux débats régionaux sur les trames verte et bleue, sur la biodiversité.

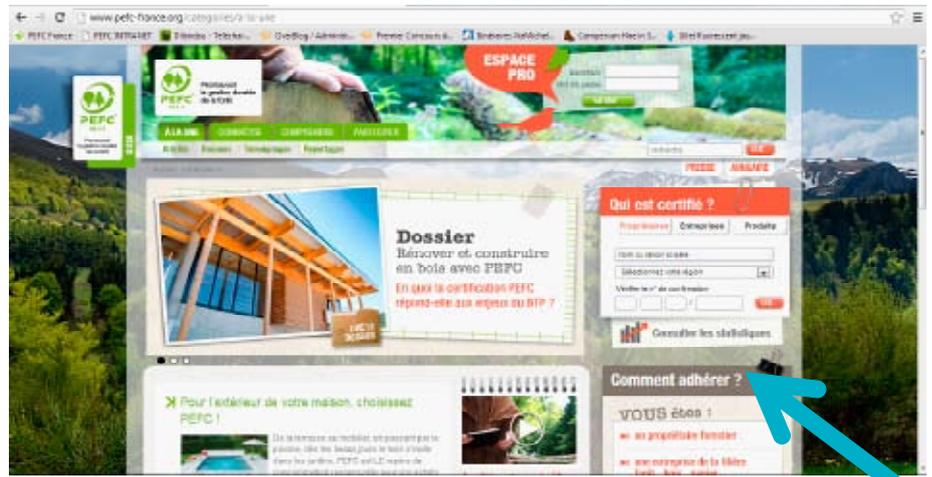
Quelle est la dernière action de PEFC ?

Les 31 mai et 14 juin 2013, PEFC Champagne-Ardenne associée à Forêt Qualité a organisé une formation sur « l'exploitation forestière et le respect de l'environnement » à destination des gestionnaires et exploitants forestiers de la région. Différents thèmes (préservation des sols, prévention des pollutions, franchissement des cours d'eau,...) ont été abordés en salle et en forêt par Philippe RUCH (FCBA) et les agents ONF gérant les forêts publiques d'Aumont (Aube) et de Châtrices (Marne).

Cette formation a bénéficié du soutien financier du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, ainsi que de la région Champagne-Ardenne.

En quoi consiste un contrôle PEFC ?

Pour assurer la crédibilité du système PEFC, les propriétaires adhérents peuvent être contrôlés (chaque année, 30 propriétaires sont tirés au sort en Champagne-Ardenne). Le contrôle est réalisé par la chargée de mission



consiste en une visite de votre forêt (de 1 à 4 h selon la surface de la propriété), et une vérification du respect du cahier des charges sur lequel vous vous êtes engagé en adhérant à PEFC. Entre autres, sont vérifiés les points suivants : la forêt est bien renouvelée après une exploitation (naturellement ou par plantation), il n'y a pas d'utilisation de fertilisants ou de produits phytosanitaires (sauf cas de force majeure), des arbres morts sont laissés sur pied pour la biodiversité, le propriétaire contractualise bien tous les travaux réalisés sur sa forêt... Le contrôle consiste tout simplement à vérifier que le propriétaire forestier gère sa forêt en bon père de famille, et qu'il la gère durablement pour les générations suivantes. Les entreprises PEFC sont contrôlées de la même manière sur le respect du cahier des charges de l'exploitant forestier PEFC.

Je n'ai qu'une petite forêt sans PSG. Puis-je tout de même devenir adhérent à PEFC ?

Le plus petit propriétaire forestier adhérent à PEFC en Champagne-Ardenne détient... 8 ares ! Les petits propriétaires privés s'engagent souvent dans la démarche de gestion durable en prévision d'une coupe, et ce afin de

mieux vendre leur bois. Ils sont aussi encouragés par les pouvoirs publics lors de la demande de subventions pour la construction d'une desserte par exemple. La certification forestière apporte au propriétaire de toute surface des avantages. La seule contrepartie est de se rendre disponible pour un éventuel « contrôle PEFC ».

Comment adhérer à PEFC ?

Si vous souhaitez bénéficier de la marque PEFC et valoriser vos bois, rendez-vous sur la page internet de PEFC France : <http://www.pefc-france.org/> et laissez-vous guider dans la rubrique « Comment adhérer ? » (voir illustration ci-dessus).

Si vous n'avez pas accès à Internet, contactez le secrétariat de PEFC Champagne-Ardenne (voir contact ci-dessous) ou retournez-nous le coupon-réponse placé en page 12 de ce journal pour recevoir un bulletin d'adhésion à PEFC Champagne-Ardenne.

Contact :

H. Feuilley - PEFC Champagne-Ardenne - MRFB - Complexe agricole du Mont Bernard - Route de Suippes - 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

☎ 03 26 65 75 01 - ☎ 03 55 03 57 05 - Courriel : pefc.ca@orange.fr

(1) Cf. page 7, l'article « Faites appel à des entreprises adhérentes à Forêt Qualité »





Les 10 bonnes raisons pour un propriétaire forestier de devenir adhérent à PEFC*

Vous, propriétaire forestier de Champagne-Ardenne, pouvez faire valoir la gestion durable de votre forêt en adhérant à la certification PEFC.

Voici 10 bonnes raisons d'adhérer

1. Être reconnu en tant que forestier responsable auprès des consommateurs et des acheteurs de bois de la région, très demandeurs en bois certifié ;
2. Vous donner une meilleure chance de vendre vos bois (le nombre moyen de soumissions est plus élevé sur les bois certifiés PEFC tandis que le nombre de lots invendus est moindre comparativement aux bois non certifiés) ;
3. Inciter les acheteurs et les transformateurs à privilégier les bois locaux ;
4. Faire valoir votre exigence de qualité auprès de vos prestataires en forêt (exploitants, entrepreneurs de travaux forestiers, ...), qui doivent s'engager sur un cahier des charges précis ;
5. Assurer au consommateur la gestion durable de votre forêt : le critère environnemental est le



- 2nd critère de choix d'un matériau bois (1^{er} : son prix) ;
6. Donner à votre région et aux élus une image de la forêt champardennaise résolument tournée vers l'avenir ;
7. Soutenir la filière forêt-bois française engagée dans la certification PEFC, en valorisant vos bois face à une concurrence extrêmement forte sur le marché ;
8. Avoir à disposition un interlocuteur PEFC pour vous orienter et vous informer sur la gestion durable des forêts ;
9. Reconnaître une marque garantissant : développement durable, fiabilité, crédibilité et proximité ;
10. Choisir une certification peu

coûteuse (ex : la certification coûte 17 €/an pour une surface forestière PEFC de 100 ha).

Contact :

PEFC Champagne-Ardenne – MRFB
 – Route de Suippes – Complexe agricole du Mont Bernard – 51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
 ☎ 03 26 65 75 01 - 📠 03 55 03 57 05
 Courriel : pefc.ca@orange.fr

*PEFC : Face aux préoccupations croissantes de consommation responsable, PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) milite pour le développement durable de la forêt grâce à un programme de certification ambitieux. La certification PEFC est un gage de responsabilité et de fiabilité pour un consommateur de plus en plus attentif et responsable.



OUI, je souhaite recevoir gratuitement un bulletin d'adhésion à PEFC Champagne-Ardenne.

M. Mme

NOM : Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Tél : Mail :@.....

Prix de l'adhésion pour 5 années :

Pour une surface forestière de moins de 10 hectares :

20 € (forfait).

Pour les surfaces forestières de plus de 10 hectares :

20 € (frais de dossier) + 0,65 €/ha.

Exemple :

Pour 100 ha, compter 85 € pour 5 années ; pour 25 ha, compter 36,25 € pour 5 années.

Inscription aux FOGFOR 2013

Cycle de professionnalisation « Choisir de produire des feuillus » (52)

Les thèmes suivants seront abordés :

- ◆ Stations forestières, catalogues de stations ;
- ◆ Conduite d'une plantation ;
- ◆ Gestion des jeunes peuplements ;
- ◆ Fiscalité et investissement, évaluation.

Dates pressenties : 06/09, 04/10, 15/11 et 06/12/2013.

Cycle d'initiation « Gérer un groupement forestier » (08, 10, 51, 52)

Les thèmes suivants seront abordés :

- ◆ Fonctionnement administratif, législatif et financier du groupement forestier ;
- ◆ Description des peuplements, gestion et sylviculture ;
- ◆ Fiscalité et législation en forêt ;
- ◆ Commercialisation des bois.

Dates pressenties : 20 et 21/09, 11 et 12/10/2013.



OUI, je m'inscris au(x) stage(s) FOGFOR 2013.

- Cycle de professionnalisation « Choisir de produire des feuillus ».
- Cycle d'initiation « Gérer un groupement forestier ».

Mme / M. NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Mail :@.....

L'adhésion à l'UFPCA section Fogefer (85 €/an) donne accès gratuitement aux formations. Si vous n'êtes pas encore inscrit pour l'année 2013, un chèque de 85 € vous sera demandé lors de votre inscription définitive.

A, le Signature

Coupon-réponse à renvoyer à : UFPCA – MRFB – Complexe agricole du Mont Bernard – Route de Suippes – 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE. (Renseignements : 03 26 65 75 01)



Faites appel à des entreprises adhérentes à Forêt QUALITÉ pour la réalisation de vos travaux !

Depuis 10 ans, l'association Forêt QUALITÉ fait la promotion des travaux forestiers de qualité en région Champagne-Ardenne. L'adhésion à Forêt QUALITÉ est une démarche volontaire, portée par des entreprises désireuses de mettre en avant la qualité de leurs prestations, en se soumettant à des exigences concernant la qualité de réalisation des travaux, le respect des milieux naturels et le respect des obligations réglementaires.

Faire appel à des entreprises de travaux forestiers (ETF) adhérentes à Forêt QUALITÉ offre à tous les propriétaires forestiers les garanties suivantes :

- ◆ **la qualité des prestations.** Les adhérents s'engagent à respecter tous les points visés par le référentiel national d'engagement des ETF. Ils doivent également se soumettre aux contrôles permettant de vérifier la validité de cet engagement, via des audits sur le terrain et le retour de fiches d'évaluation de chantier remplies par les donneurs d'ordre (gestionnaires ou propriétaires forestiers). Les adhérents bénéficient

en outre d'un accès privilégié à plusieurs formations visant à améliorer leurs compétences techniques ou réglementaires ;

- ◆ **la conformité des entreprises adhérentes avec les obligations légales et réglementaires.** Les ETF fournissent au moment de leur adhésion les attestations de leur régularité (attestation responsabilité civile, constat de levée de présomption de salariat, attestation de régularité vis-à-vis des obligations sociales et fiscales, extrait du K-bis, ...). Afin de faciliter les démarches administratives des adhérents et des donneurs d'ordre, ces attestations sont dorénavant téléchargeables sur le site internet www.foret-qualite.com (sous réserve de l'accord de l'ETF adhérent).

Pour les propriétaires forestiers certifiés PEFC

Depuis le 1^{er} janvier 2012, tout propriétaire certifié PEFC est tenu de faire respecter le cahier des charges de l'exploitant PEFC par ses prestataires. Ceci constitue une obligation. Tout

propriétaire qui ne ferait pas respecter ce cahier des charges serait en non-conformité et risque l'exclusion de la démarche PEFC. En faisant appel à des ETF adhérents à Forêt QUALITÉ, engagés automatiquement dans la démarche « ETF – Gestion durable de la forêt » reconnue au niveau national, un propriétaire ou donneur d'ordre est assuré d'être en conformité avec PEFC.

Aussi, pour bénéficier de ces garanties, nous vous encourageons vivement à faire appel à des entreprises adhérentes à Forêt QUALITÉ, dont la liste régulièrement mise à jour est consultable sur notre site internet. Si vous travaillez régulièrement avec certains prestataires non adhérents à une démarche de qualité, nous vous incitons à leur présenter cette démarche.

Renseignements : Romain MANI - Forêt QUALITÉ - chez Valeur Bois - Maison Régionale de la Forêt et du Bois - Complexe Agricole du Mont Bernard - 51000 CHÂLONS EN CHAMPAGNE
 ☎ 03 26 26 82 67 - 📠 03 26 26 19 05
 - mail : contact@foret-qualite.com



État d'avancement du projet de Parc National des Forêts de Champagne et Bourgogne

La 3^{ème} édition des réunions d'informations annuelles à l'attention des forestiers privés inclus dans le périmètre de préfiguration du futur Parc National s'est déroulée le vendredi 14 juin 2013 à la salle des fêtes de Montigny-sur-Aube (21). Cette manifestation était organisée par les Syndicats des Forestiers Privés de Côte d'Or et de Haute-Marne ainsi que par les CRPF de Bourgogne et Champagne-Ardenne. Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) du Parc National était représenté par son Directeur, Christophe GALLEMANT et par Isabelle MEURILLON (chargée de mission «Forêts») qui ont présenté l'avancement du projet, l'état des lieux des forêts du périmètre et ont répondu aux diverses questions des participants.

Élaboration du projet de Parc National : une nouvelle feuille de route

Suite à la rédaction d'un premier dossier de prise en considération, les rapporteurs du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) ont rendu leurs conclusions début 2012. Sur la

base de ce rapport, le Ministre a élaboré une nouvelle feuille de route, précisant les critères d'élaboration du futur Parc National pour sa prise en considération :

- ◆ le patrimoine naturel lié à la forêt doit être mis en avant, également par le biais des « milieux ouverts » et des zones humides/aquatiques,
- ◆ l'intégration du patrimoine culturel dans le périmètre,
- ◆ un périmètre d'étude « cœur de Parc » non restreint et d'un seul tenant. Cette zone doit être centrée sur la future Réserve Intégrale (au moins 3 000 hectares, a priori localisée dans la forêt domaniale d'Arc-Chateauvillain, en Haute-Marne), sans tenir compte du statut foncier des terrains.

Ainsi et contrairement à ce qui avait été initialement annoncé, des propriétés autres que celles appartenant à l'État seront potentiellement incluses dans le cœur du parc. Les Syndicats des Forestiers Privés ont profité de cette nouvelle annonce pour rappeler la décision prise à l'époque, à savoir que les forêts privées et communales ne devaient être incluses dans les cœurs que sur la base du volontariat.

Ce zonage est d'autant plus important que sa prise en considération imposera la mise en œuvre d'une mesure conservatoire afin de préserver les milieux naturels d'ici à l'élaboration de la Charte. Les modalités d'application de ce régime ne sont pas encore définies et elles feront l'objet d'une concertation dans le cadre des groupes de travail prévus au second semestre 2013. Seules les forêts en zone de cœur seront concernées par cette gestion spécifique, les massifs forestiers en zone d'adhésion ne devraient que faire l'objet de recommandations. Le zonage patrimonial doit permettre la mise en valeur des secteurs les plus intéressants d'un point de vue naturel et culturel. La méthodo-



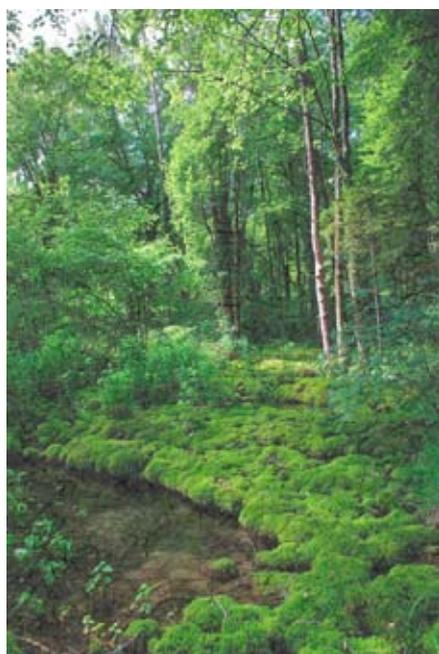
Grumes de hêtre.

Photo : F. Nonon

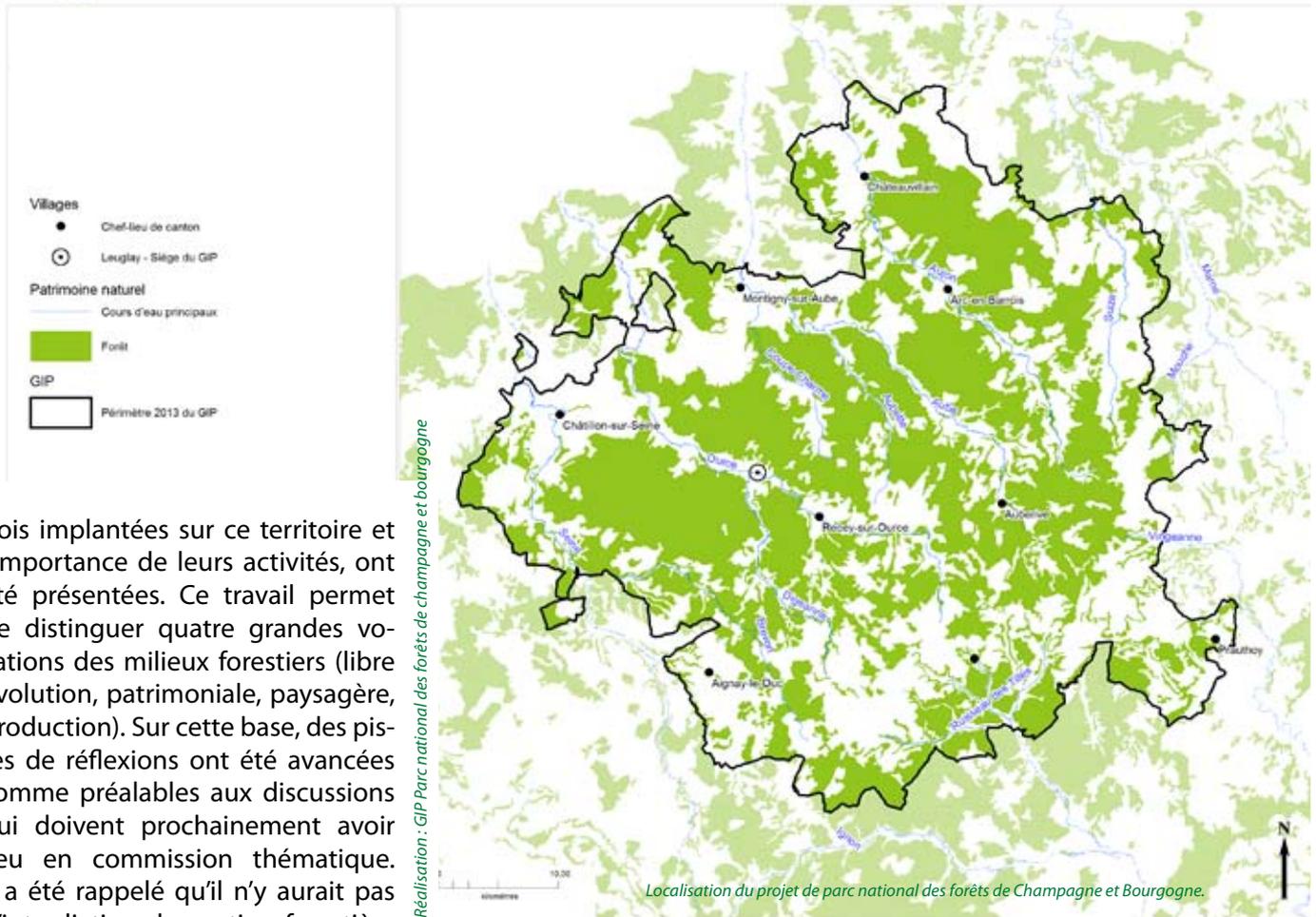
logie de cette mise en valeur patrimoniale a été présentée. Plusieurs personnes présentes ont fait part de leurs inquiétudes quant à l'évolution du périmètre d'étude du GIP qui devient de plus en plus grand et de moins en moins forestier.

État des lieux des forêts

Isabelle Meurillon a présenté les grandes lignes de l'important travail produit par le GIP pour l'élaboration de l'état des lieux forestiers. Ce document analyse aussi bien la structure de la forêt que son évolution à travers le temps, en mettant en évidence la valeur environnementale et paysagère des forêts tant du point de vue de la diversité des milieux, de la richesse floristique, des liens avec les milieux humides/aquatiques que de la gestion durable. En effet, l'analyse fournit par le GIP fait ressortir le poids économique des forêts de l'espace Parc à travers le volume mobilisable et la qualité des bois produits. De même, les entreprises de la filière forêt-



Source : GIP Parc National Forêts de Champagne et Bourgogne



bois implantées sur ce territoire et l'importance de leurs activités, ont été présentées. Ce travail permet de distinguer quatre grandes vocations des milieux forestiers (libre évolution, patrimoniale, paysagère, production). Sur cette base, des pistes de réflexions ont été avancées comme préalables aux discussions qui doivent prochainement avoir lieu en commission thématique. Il a été rappelé qu'il n'y aurait pas d'interdiction de gestion forestière en zone de cœur (hors Réserve Intégrale), mais qu'elle devrait être adaptée au contexte Parc National.

Une grande inquiétude : l'équilibre sylvo-cynégétique

En parallèle de la question de la gestion forestière, l'impact du gi-



Chevreuil.

bier et principalement des grands cervidés, a été mis en avant par un certain nombre de participants. Les modalités de chasse dans la Réserve Intégrale et la régulation des populations d'ongulés dans le Parc National suscitent beaucoup d'inquiétudes de la part des forestiers. L'obligation de conformité aux exigences réglementaires, notamment des Plans Simples de Gestion, dans un cadre économiquement viable pourrait poser de graves problèmes pour la gestion durable des forêts, et pas seulement privées.

M. Gallemant a tenté de répondre à ces inquiétudes en soulignant le caractère emblématique du cerf pour l'attrait du territoire sans pour autant que sa présence affecte le renouvellement des forêts. L'augmentation des populations de cervidés est une réalité qui doit être prise en compte dans l'élaboration de ce Parc National forestier. Les deux syndicats ainsi que les deux CRPF ont renouvelé leur demande

d'être associés au groupe de travail devant traiter des questions de chasse/cynégétique.

En conclusion : le travail ne fait que (re-)commencer

La rédaction d'un nouveau dossier de prise en considération doit désormais se faire dans le cadre, plus strict, de la dernière feuille de route du MEDDE d'ici à début 2015. Le GIP a d'ores et déjà bien avancé sur plusieurs éléments clés de l'état des lieux dans son périmètre d'action, en concertation avec les acteurs locaux. Le CRPF de Champagne-Ardenne, en appui de son homologue de Bourgogne, va poursuivre et renforcer son action dans les instances du futur Parc National afin de garantir la gestion durable des forêts privées de ce territoire.

Louis-Adrien LAGNEAU,
Technicien forestier,
CRPF Champagne-Ardenne



Brèves

Syndièse : démarrage imminent du projet de Bure-Saudron

Le 18 avril dernier, l'administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique, a présenté à Saudron (52) le nouveau projet Syndièse. Il s'agit d'une unité expérimentale de production de biocarburant de 2^{ème} génération à partir de biomasse et principalement de bois.

Ce projet a connu un certain nombre de vicissitudes jusqu'à l'abandon du scénario initial (avec 125 000 m³ de bois consommé par an) et la relance toute récente d'un scénario de plus petite taille, en partenariat avec l'industriel « Air Liquide ».

Ce n'est qu'après une période de 2 ans de fonctionnement que sera envisagée la construction de l'unité de production du scénario initial, soit, au mieux en 2018.

Rappelons que ce projet s'inscrit comme réponse alternative à la raréfaction des énergies fossiles en utilisant du bois et la partie non-alimentaire des plantes cultivées pour la production de carburants pour voitures ou avions.

La technologie testée à Bure-Saudron est celle de la gazéification de la biomasse. Une autre technologie testée à Bazancourt (51) est celle de la transformation de la biomasse en alcool par voie enzymatique (projet Futurol). Notre région va donc expérimenter sur son territoire les deux procédés dans le cadre du Pôle de compétitivité mondial « Industries et agroressources », la Haute-Marne étant le département le plus concerné par la valorisation énergétique du bois.

ONF, le nouveau président présente ses objectifs à la presse

Monsieur Jean-Yves Caullet, nouveau président du conseil d'administration de l'ONF a présenté ses

objectifs à la presse le 28 mars dernier.

Parmi les sujets évoqués, le renforcement des liens avec les communes forestières et la confiance à redonner aux acteurs de la forêt publique, mais aussi le problème du gibier. Monsieur Caullet admet que le déséquilibre forêt/faune a atteint son paroxysme et estime que seulement 37 % des surfaces mises en régénération, sont réussies du fait des dégâts de gibier.

Le prix des forêts a baissé pour la première fois depuis 2000

Selon l'observatoire de la Société Forestière de la Caisse des Dépôts et de la F.N. SAFER, le prix moyen de la forêt française a baissé de 1,5 %, à 3930 euros, en 2012. Les investisseurs institutionnels (banques, assurances,...) désinvestissent alors que les forêts de 1 à 10 ha sont de plus en plus recherchées, essentiellement pour la fabrication de bois de chauffage.

À lire



Photo : S. Figoni.

Écorçage sur un pin sylvestre.

♦ **La revue Forêt Entreprise** consacre un numéro spécial aux problèmes sylvo-cynégétiques. Une nouvelle preuve de l'actualité de ce thème et de sa généralisation en France « **Les cervidés en forêt : concertation pour un nouvel équilibre** » - Forêt Entreprise n° 210 – mai 2013/3.

♦ Faiseurs de forêts

C'est le titre d'un ouvrage paru en juin sous la signature de Pascal Charoy, journaliste spécialisé dans la filière forêt-bois.

Le livre fait le point sur l'état de la forêt privée française puis dresse le portrait de propriétaires particulièrement investis dans chaque région dans une de ses spécificités (en Champagne-Ardenne c'est M. Brussol qui parle de noyers et autres feuillus précieux).

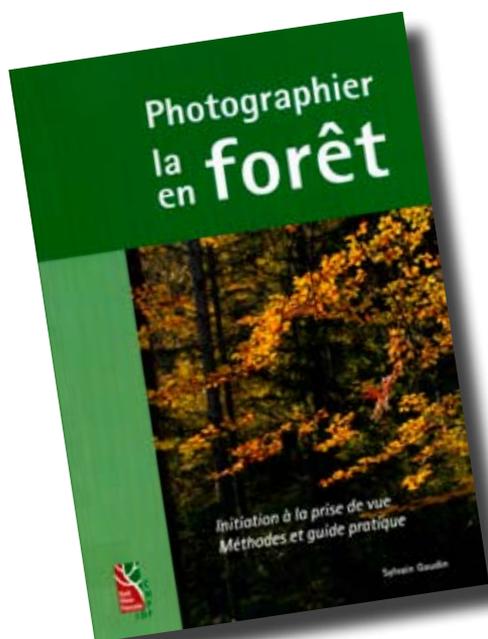


Éditions Confluence – 24 € en librairie.

♦ Photographier la forêt, en forêt

Initiation à la prise de vue – Méthode et guide pratique.

Nous avons le plaisir de présenter et de recommander cet ouvrage de notre collègue, Sylvain Gaudin, ingénieur au CRPF Champagne-Ardenne.



Photographier la forêt est à la fois simple et difficile et il est indispensable de connaître principes et techniques de base pour réussir ses clichés. Une bonne partie de l'ouvrage est consacré aux commentaires de photos classées par thèmes, chacune étant accompagnée de ses paramètres techniques (appareil utilisé, objectif, sensibilité, temps de pose, ouverture...).

Les éditions de l'IDF – 29 € (frais d'envoi gratuits et remise de 5 % sur la commande si vous vous abonnez à la revue Forêt Entreprise).

Les intérêts des cimentiers plus forts que ceux de la filière forêt-bois

Le Conseil constitutionnel vient d'annuler l'obligation d'incorporer un minimum de bois dans les constructions nouvelles. L'industrie du ciment et du béton a donc eu raison de cette disposition du «Grenelle de l'environnement» au motif d'entrave à la liberté d'entreprendre !

Coup dur pour la filière forêt-bois au moment où se prépare une nouvelle loi sur la forêt en plus d'un rapport commandé par le gouvernement à Jean-Yves Caullet, député de l'Yonne et nouveau président du Conseil d'administration de l'ONF.

Une nouvelle entreprise en Champagne-Ardenne pour le traitement des bois



Mme Florence Mauchamps
Directrice de BMT Production

BMT Production est une entreprise récemment installée à Ville-sous-la-Ferté (Aube). Elle est spécialisée dans le traitement thermique des bois (BMT pour « Bois Modifié Thermiquement ») pour en augmenter leur durabilité et favoriser leur emploi en extérieur. Les principales applications des bois traités ainsi sont aujourd'hui, le bardage, le platelage, le parquet, le mobilier de jardin, les bordures de piscine...

Feuillus et résineux peuvent être utilisés à cette fin, mais les essences les plus demandées sont le peuplier et le frêne. Cette entreprise a été créée par un groupe de scieurs haut-marnais et aubois et elle emploiera par priorité leur production !

Projet de Parc National

Le 28 mai s'est tenu à Châteauvillain (52) une réunion organisée par l'Association «Des racines et des hommes» visant à une information critique du public et des élus sur le projet de Parc entre Champagne et Bourgogne.

La principale critique vise la dimension économique du projet, trop peu

prise en compte aux yeux des responsables de l'Association. À noter qu'il existe une autre association «Oui au Parc» dont le souci du développement économique est assez proche. Le Président du GIP de préfiguration était présent et a assuré que la concertation avec tous les acteurs ne faisait que commencer et qu'aucune des dimensions du développement durable du territoire ne sera négligée.

Redémarrage de Plysol-Magenta...

Une première étape vient d'être franchie avec la décision du tribunal de commerce de Lisieux d'autoriser la reprise des locaux du site d'Épernay-Magenta par le groupe Leroy-Industries. Ce groupe est dirigé par un ancien dirigeant de Plysol. Il s'est engagé à reprendre une soixantaine de salariés et à s'approvisionner auprès de plusieurs professionnels locaux, en particulier la Coopérative Forêts et Bois de l'Est.

Le redémarrage de la production pourrait avoir lieu dans les prochains mois. Nul doute que cette nouvelle est de nature à redonner espoir aux populteurs champardennais aujourd'hui en mal de débouchés pour leur production.



Billons prêts pour le déroulage.



Comme de nombreux propriétaires de forêts en Champagne-Ardenne, participez à la

4^{ème} Journée Régionale de la Forêt Privée

Samedi 28 septembre 2013

**Au COSEC de Chaource (10)
Route de la Cordelière - 10210 Chaource
(à 20 km au sud de Troyes)**

Cette année, la journée sera consacrée au thème « Équilibre sylvo-cynégétique ».

09 h 00 - 09 h 30 : Accueil des participants – Café de bienvenue.

09 h 30 - 10 h 30 : Accueil par les Présidents de l'UFPCA, du Syndicat de l'Aube et du CRPF.
Exposés en salle. Interventions techniques de la Fédération des chasseurs de l'Aube, l'Institut cynégétique François Sommer, l'IRSTEA.

10 h 30 - 11 h 30 : Débat - Discussion.

11 h 30 - 12 h 30 : Allocutions officielles.

12 h 30 - 14 h 00 : Apéritif suivi du déjeuner.

14 h 30 - 16 h 30 : Déplacements sur sites forestiers (en bus) :
4 ateliers seront répartis dans la forêt du Groupement forestier de Montchevreuil.

16 h 30 : Pot de clôture.

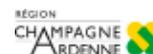
Des trajets en bus seront planifiés depuis les 4 départements ; les lieux de rassemblement et horaires de passage des navettes seront communiqués ultérieurement aux inscrits. Des panneaux vous guideront dans la commune de Chaource.

Montant de la participation à joindre avec l'inscription : 40 €/personne, comprenant le repas et le transport en bus.

Renseignements :

UFPCA – Union de la Forêt Privée de Champagne-Ardenne (Tél. : 03 26 65 75 01 – Fax : 03 55 03 57 05)

Avec le soutien financier de :



Coupon-réponse à retourner avant le 15 août 2013

à UFPCA - MRFB - Complexe Agricole du Mont Bernard - Route de Suippes - 51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
(joindre le chèque de participation)

M. Mme NOM : Prénom :

Adresse : Tél :

Participera à la journée du 28 septembre 2013 et sera accompagné(e) de personnes.

Noms et prénoms le cas échéant :

S'inscrit au transport en bus qui sera organisé dans chaque département oui non

Règlement par chèque à l'ordre de l'UFPCA, soit : 40 €/personne x personne(s) = €.

Bulletin de liaison des organismes de la forêt privée de la région Champagne-Ardenne

CRPF



**MRFB - Complexe Agricole du
Mt Bernard - Route de Suippes
51000 Châlons-en-Champagne**



03 26 65 18 25



03 26 65 47 30



champagneardenne@crpf.fr

Sylvinfo est réalisé par le Centre Régional de la Propriété Forestière de Champagne-Ardenne, par l'Union de la Forêt Privée de Champagne-Ardenne et par les Syndicats des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs Départementaux.

Crédits photos et illustrations : CRPF de Champagne-Ardenne, Syndicats départementaux

Directeur de la publication : Patrice BONHOMME

Directeur de la rédaction : Claude BARBIER

Impression : Imprimerie Le Réveil de la Marne à Épernay (51).

